



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 3 mars prochain à 19 h 30, à la salle multifonctionnelle située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande numéro 01-2020

Site : 337, rue Isabelle-Moyen

Lot : 4 296 567 du cadastre du Québec, situé dans la zone R1-256 du règlement de zonage CA28 0023.

Nature et effet de la demande :

- Permettre une résidence unifamiliale isolée existante dont la marge latérale droite sera inférieure de 0,09 mètre à la norme prescrite à 1,5 mètre avec ouverture à la grille des usages et normes de la zone R1-256 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

**Donné à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève,
ce douzième jour du mois de février deux mille vingt.**

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza